

## COMPTE RENDU

Conseil

Communautaire

Du 27/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations André HERY, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 21 septembre 2021.

Etaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Bernadette BARAT, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Aline DONNET- MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Gilbert DOUBET, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Mélanie RIOULT, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, Alain TARDIF, David TAURIN, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Christine VAN-DUFFEL, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

Étaient représentés par leur suppléant :

Martine TIHY est représentée par Patrick LUCAS.

Pouvoirs:

Laurent DUCHATEAU donne pouvoir à Michaël ONO-DIT-BIOT, Guylène FREVAL donne pouvoir à Jean AUBOURG, Christine HOUEL donne pouvoir à Bertrand PECOT, Françoise PRUNIER donne pouvoir à Joël TEMPERTON.

Absents/excusés:

Michel DEZELLUS, Véronique DUMINY, Jean-Pierre DENIS, Virginie LUST, Sandrine MENNITI, Charly NOËL, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Erick POISSON, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Philippe VANHEULE.

## ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2021;

## Administration générale :

- Délégation d'attributions du Conseil communautaire au président ;
- Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE);
- Désignation de représentants au COTELS du Groupement Hospitalier de Territoire Val de Seine Et Plateau de l'Eure ;
- Désignation de représentants au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

## Déchets:

- TEOM Institution et perception ;
- TEOM Instauration du zonage de perception en fonction du niveau de service et du mécanisme de lissage des taux sur le périmètre de la Communauté de communes Roumois Seine ;
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2020 ;
- Appels à projets « tarification incitative » et « biodéchets » lancés par l'ADEME et la RÉGION NORMANDIE ;
- Démarrage des travaux d'élaboration portant sur le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

Administration Générale 666 rue Adolphe Coquelin B.P 3

**27310 BOURG ACHARD** 

02 32 57 95 28 contact@roumoiseine.fr www.roumoiseine.fr

### Urbanisme:

- Avenant à la convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Dispositif de veille et d'observations foncier appelé « VIGIFONCIER » ;)
- Convention au titre du soutien de l'Espace Conseil FAIRE du Département de l'Eure et du déploiement du programme SARE sur le Territoire de la Communauté de Communes de Roumois Seine ;

## Développement Economique:

- Vente de parcelle à la société JET BOAT CENTER ;
- Vente de parcelle à la société de contrôle Technique de l'Oison ;
- Vente de parcelle à la clinique vétérinaire du Roumois ;
- Cession de patrimoine Vente notariale interactive (VNI) Ensemble de parcelles sises départementale N° 81 à Amfreville Saint Amand ;

#### Développement durable :

- Projet de classement de la vallée de la Seine- Marais Vernier ;

#### Mobilité:

- Instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) - Métropole Rouen Normandie ;

### **Assainissement:**

- Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 Assainissement Collectif;
- Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 Assainissement Non Collectif;
- Convention spéciale de déversement des eaux usées des aires Nord et Sud de BOSGOUET;

#### Ruissellement:

- Autorisation du versement de la cotisation statutaire au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) pour l'année 2021 ; (Annexes 22 à 22-3)

#### Tourisme:

- Convention et subvention à l'association « Roumois, Terres Vivantes en Normandie »- Autorisation de signature ; (Annexes 23 à 23-02)

### Résidence autonomie Jean GUENIER:

- Signature de l'avenant N° 5 du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec le département de l'Eure pour la résidence autonomie Jean Guenier ; (Annexes 24 et 24-1)

#### Enfance/Jeunesse:

- Conventions de remboursement pour la fourniture des repas des accueils de loisirs avec les communes de Saint Ouen de Thouberville, Bourg-Achard et de Bosroumois ; (Annexes 25 à 25-3)

## **Ressources Humaines:**

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- Mise à disposition d'un référent signalement adhésion au service alerte du Centre de Gestion de l'Eure- adoption et autorisation de signature de la convention ; (Annexes 26 et 26-1)
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure Adoption et autorisation de signature de la convention ; (Annexes 27 et 27-1)
- Plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes ; (Annexes 28 et 28-1)

M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28/06/2021.

Liste des décisions prises par délégation
M. Bruno GERMAIN est désigné secrétaire de séance.

-----

## Délibération N° CC/AG/136-2021 - Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	52
Pouvoirs:	04
Votants:	56
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	56
Pour	
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- ➤ DÉLÉGUE les compétences suivantes au président ;
- 1 Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- 2 Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de

l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;

- 3 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil qui s'applique aux marchés publics de travaux passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 4 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un montant n'excédant pas 15 000 euros annuels et pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;
- 7 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10 Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :
- 11 Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.

## La délégation concerne :

- l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;
- l'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ; Contester les dépens,
  - Et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 €;
- 12 Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n• 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13 Prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions de gestions et de leurs avenants sans conséquences financières ou ayant pour objet la perception de recettes ;
- 14 Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté ;
- 15 Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 16 D'autoriser le président à prendre toute décision afin de procéder aux demandes et à signer toutes demandes de subventions auprès de collectivités ou de tout organisme public ou privé ;
- 17 La signature des conventions de groupement de commandes avec tout organisme public ou privé;
- 18 Procéder, dans la limite de 2000 m² de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

- 19 L'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il est institué et uniquement pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal relevant de la Communauté de communes ;
- 20 Conclure des conventions de servitude conformément à l'article L2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent et notamment les servitudes avec les opérateurs de réseaux ou les fournisseurs d'énergie pour le passage de réseaux ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

Conclure toutes conventions d'établissement de servitudes et toutes autorisations de passage à son profit sur les terrains n'appartenant pas à la Communauté de communes et signer les conventions s'y rapportant ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

- 21 La signature, dans le cadre de la mutualisation, des conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au Code Général des Collectivités Territoriales.
- ➤ DÉCIDE que les décisions prises en vertu de cette délégation seront signées par le président ou, en son absence au sens de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la 1ère Vice-Présidente.
- > DÉCIDE que le président pourra aussi subdéléguer leur signature à certains Vice-Présidents, conseillers communautaires délégués et agents publics.

18h25 : Arrivée de Mme Sandrine MENNITI avec le pouvoir de M. Denis PIEDNOEL (53 présents et 5 pouvoirs)

## Délibération N° CC/AG/137-2021 - Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) - Autorisation de signature

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

 $[\ldots]$ 

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- > APPROUVE le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et ses annexes, joints à la présente délibération,
- > AUTORISE Monsieur Le Président à signer le CRTE avec l'Etat ainsi que ses avenants annuels,
- > HABILITE le Président à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

## Délibération N° CC/AG/138-2021 - Désignation de représentants au comité territorial des elus (COTELS) du groupement hospitalier de territoire val de seine et plateau de l'Eure.

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants:	00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

- > DÉCIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à la désignation du représentant de la CCRS au COTELS,
- > PROCÉDE à cette désignation selon les conditions et parmi les candidatures des élus, tel que présenté dans l'exposé des motifs de la présente délibération,
- > NOMME M. Bruno GERMAIN représentant de la Communauté de Communes Roumois Seine au Comité Territorial des Elus (COTELS) du Groupement Hospitalier de Territoire Val de Seine et Plateau de l'Eure.

## Délibération N° CC/AG/139-2021 - Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du syndicat Eure Normandie numérique

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	53
Pouvoirs:	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	00

[...]

Le conseil communautaire, après en avoir régulièrement délibéré,

A l'unanimité,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, de comptabiliser :

Titulaires	Suffrages	Suppléants	Suffrages
M. David TAURIN	58	M. Claude GENCE	58

➤ DÉSIGNE comme délégués au Syndicat MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE en remplacement de M. Sylvain BONENFANT et M. Michaël ONO DIT BIOT :

### Délégué titulaire

- M. David TAURIN

## Délégué suppléant de M. Yannick BOUDET

- M. Claude GENCE

## Délibération N° CC/ST/140-2021 - TEOM - Institution et perception

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

- > DÉCIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- > CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

# Délibération N° CC/ST/141-2021 - TEOM - Instauration du zonage de perception en fonction du niveau de service et du mécanisme de lissage des taux sur le périmètre de la Communauté de communes Roumois Seine

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote.	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

ſ...1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

### > INSTITUE les zones suivantes :

- Zones en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu :
- Zone n° 1:
- \* fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés assurée en C01 (une collecte hebdomadaire)

## \* composée des communes suivantes :

Aizier, Amfreville St Amand, Barneville sur Seine, Boissey le Châtel, Bosgouët, Bosroumois, Bouquetot, <u>Bourg-Achard partiellement</u>, Bourneville Sainte Croix, Caumont, Cauverville en Roumois, Etreville, Eturqueraye, Flancourt Crescy en Roumois, Grand Bourgtheroulde, Hauville, La Haye Aubrée, La Haye de Routot, Honguemare Guenouville, Le Landin, Mauny, Les Monts du Roumois, Saint Aubin sur Quillebeuf, Saint Denis des Monts, Saint Léger du Gennetey, Saint Ouen de Pontcheuil, Saint Ouen de Thouberville, Saint Ouen du Tilleul, Saint Philbert sur Boissey, Saint Pierre des Fleurs, Saint Pierre du Bosguérard, Sainte Opportune la Mare, Thénouville, Le Thuit de l'Oison, Tocqueville, La Trinité de Thouberville, Trouville la Haule, Valletot, Vieux Port et Voiscreville.

- Zone n° 2
- \* fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés assurée en C02 (deux collectes hebdomadaires)
- \* composée de 117 points de collecte de la commune de Bourg-Achard : voir détail sur liste ci jointe
- Zones en cas de présence d'une installation de transfert ou d'élimination de déchets : sans objet.

> APPLIQUE sur la zone N° 1 des variations progressives conduisant à l'institution d'un taux unique à la fin de la période de lissage sur les périmètres suivants :

PÉRIMÈTRES	COMMUNES CONCERNÉES	TAUX du périmètre jusqu'au 31/12/2021
A	Aizier, Bourneville Sainte Croix, Saint Aubin sur Quillebeuf, Sainte Opportune la Mare, Tocqueville, Trouville la Haule, Vieux Port	12,00%
В	Barneville sur Seine, Bosgouët, Bouquetot, Bourg-Achard PARTIELLEMENT -les adresses listées dans l'annexe joint sont exclus de ce périmètre-, Caumont, Cauverville en Roumois, Etreville, Eturqueraye, Hauville, La Haye Aubrée, La Haye de Routot, Honguemare Guenouville, Le Landin, Mauny, Saint Ouen de Thouberville, La Trinité de Thouberville, Valletot	12,70%
C	Boissey le Châtel, Flancourt Crescy en Roumois, Grand Bourgtheroulde, Les Monts du Roumois, Saint Denis des Monts, Saint Léger du Gennetey, Saint Philbert sur Boissey, Thénouville, Voiscreville	13,55%
D	Saint-Ouen du Tilleul	15,40%
E	Bosroumois	15,50%
F	Amfreville Saint Amand, Saint Ouen de Pontcheuil, Saint Pierre des Fleurs, Saint Pierre du Bosguérard, Le Thuit de l'Oison	16,54%

## Délibération N° CC/ST/142-2021 - Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de prévention pour l'exercice 2020

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés:	
Pour	56
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	02

[...] **Le Conseil communautaire,** après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

MM. William MIGNOT et Michaël ONO-DIT-BIOT n'ont pas voté.

➤ APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes Roumois Seine pour l'exercice 2020.

# Délibération N° CC/ST/143-2021 - Appels à projets « Tarification Incitative » et « Biodéchets » lancés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la RÉGION NORMANDIE – études de faisabilité

Délégués :		
En exercice	68	
Présents :	53	
Pouvoirs:	05	
Votants :	58	
Ne prend pas part au vote	00	
Suffrages exprimés :	58	
Pour	58	
Contre :	00	
Abstention:	00	
Non votants:	00	

[...]
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;
A l'unanimité,

- > ACCEPTE de répondre conjointement aux deux appels à projet (tarification incitative et biodéchets) pour les demandes de subventions auprès de l'ADEME et la RÉGION NORMANDIE.
- ➤ AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents qui feront suites et conséquences de la présente délibération.

## Délibération N° CC/ST/144-2021 - Démarrage des travaux d'élaboration portant sur le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Délégués :	
En exercice68	,
Présents :53	•
Pouvoirs :05	j
Votants :58	,
Ne prend pas part au vote00	)
Suffrages exprimés :58	,
Pour58	,
Contre :00	)
Abstention:00	)
Non votants:00	)

 $[\ldots]$ 

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

➤ ACTE le démarrage des travaux d'élaboration du PLPDMA, mission confiée au bureau d'études AJBD.

## DÉLIBÉRATION N° CC/DD/145-2021 - Avenant à la convention SAFER – Dispositif de veille et d'observations foncier appelé « VIGIFONCIER »

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants:	00

 $[\ldots]$ 

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

- > DONNE son accord pour signer l'avenant à la convention
- > AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

# Délibération N° CC/DD/146-2021 - Convention au titre du soutien de l'Espace Conseil FAIRE du département de l'Eure et du déploiement du programme SARE sur le Territoire de la Communauté de Communes de Roumois Seine.

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	56
Pour	
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	02
•	

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

MM. Joël GRAINVILLE et William MIGNOT n'ont pas voté.

- ➤ DONNE son accord pour adhérer au programme FAIRE tel que décrit dans la convention pour une durée de 1 an. Elle pourra être reconduite par avenant (et/ou complétée)
- ➤ AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

## Délibération N° CC/DD/147-2021 - Vente d'une parcelle à la SARL JET BOAT CENTER

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	57
Pour	
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	01

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

M. Franck BERTIN n'a pas voté.

- ➤ DONNE son accord pour la vente d'une emprise de terrain située sur la parcelle cadastrée ZA 113 sise sur la commune du Thuit de l'Oison (Le Thuit-Anger) au sein de la zone d'activités, d'une contenance de 3 277 m² au prix de 65 540 € HT au profit de l'entreprise JET BOAT CENTER représentée par Monsieur Jérôme PILATTE, Gérant.
- ➤ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la vente de cette parcelle, à intervenir avec l'entreprise ou toute autre personne morale ou physique mandatée par elle.

Cette présente parcelle pourra être cédée dans les mêmes conditions, par usage de la faculté de substitution, à toute société en cours de constitution ou déjà constituée, et dont M. Jérôme PILATTE sera actionnaire principal.

## Délibération N° CC/DD/148-2021 - Vente de parcelle à la société de Contrôle Technique de l'oison.

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	53
Pouvoirs:	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	57
Pour	57
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants:	01

..]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

M. Franck BERTIN n'a pas voté.

➤ DONNE son accord pour la vente d'une emprise de terrain située sur la parcelle cadastrée ZA 131 sise sur la commune du Thuit de l'Oison (Le Thuit-Anger) au sein de la zone d'activités, d'une contenance de 2014.50 m² au prix de 40 290€ HT au profit de la SARL CONTROLE TECHNIQUE DE L'OISON représentée par Monsieur Franck ROUSSELLE.

➤ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la vente de cette parcelle, à intervenir avec l'entreprise ou toute autre personne morale ou physique mandatée par elle.

Cette présente parcelle pourra être cédée dans les mêmes conditions, par usage de la faculté de substitution, à toute société en cours de constitution ou déjà constituée, et dont M. Franck ROUSSELLE sera actionnaire principal.

## Délibération N° CC/DD/149-2021 - Vente d'une parcelle à la clinique vétérinaire du Roumois.

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	58
Contre:	00
Abstention :	00
Non votants :	00

[...] **Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➤ DONNE son accord pour la vente d'une emprise de terrain située sur la parcelle cadastrée YA 208 sise sur la commune de Bourg Achard au sein de la zone d'activités, Lot B d'une contenance de 3827 m2 au prix de 158 753 € HT au profit de la CLINIQUE VETERINAIRE DU ROUMOIS représentée par Madame Julie DESWARTE.

de cette parcelle, à intervenir avec l'entreprise ou toute autre personne morale ou physique mandatée par elle.

Cette présente parcelle pourra être cédée dans les mêmes conditions, par usage de la faculté de substitution, à toute société en cours de constitution ou déjà constituée, et dont Madame Julie DESWARTE sera actionnaire principal.

# Délibération N° CC/DD/150-2021 - Cession de patrimoine - vente notariale interactive (VNI) - Ensemble de parcelles sises départementale n°81 Amfreville saint Amand

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote.	00
Suffrages exprimés :	57
Pour	57
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants:	01

[...] **Le conseil communautaire,** après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

M. Joël GRAINVILLE n'a pas voté.

➤ DÉCIDE de recourir à la vente notariale interactive via la procédure « Immo-Interactif » pour l'ensemble parcelles sis Départementale n°81 AMFREVILLE SAINT AMAND, cadastrées ZE 137, ZE 138, ZE 140 et ZE 141, d'une superficie globale de 10 031 m² environ, moyennant une première offre possible à 281 000 euros net vendeur conformément à l'évaluation de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 15 septembre 2021,

- > DÉCIDE de mandater à cet effet Maître Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, notaire associé à ROUEN
- > APPROUVE ET AUTORISE le Président à signer le mandat joint à la présente délibération.

#### Délibération N° CC/DD/151-2021 - Projet de classement de la vallée de la Seine-Marais Vernier

# Délégués : En exercice 68 Présents : 53 Pouvoirs : 05 Votants : 58 Ne prend pas part au vote 00 Suffrages exprimés : 57 Pour 57 Contre : 00 Abstention : 01 Non votants : 00

 $[\ldots]$ 

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 58 voix POUR et 1 abstention (Damien MERCIER),

➤ EMET un avis favorable au projet de classement de la Vallée de la Seine – Marais Vernier afin de renforcer la protection de ce site majeur du Département de l'Eure.

## Délibération N° CC/DD/152-2021 - Instauration d'une Zone à Faibles Émissions mobilité - Métropole Rouen Normandie.

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs:	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	39
Pour	34
Contre:	05
Abstention:	18
Non votants:	01

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 34 voix POUR (Richard APPERT, Jean AUBOURG, Bernadette BARAT, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU par procuration, Guylène FREVAL par procuration, Claude GENCE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL par procuration, Nelly MARINIER, Vincent MARTIN, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Michaël ONO-DIT-BIOT, Bertrand PECOT, Denis PIEDNOEL par procuration, Françoise PRUNIER par procuration, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, David TAURIN, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN, 5 voix CONTRE (Aline DONNET-MOUSSEUX, Myriam FERLIN, Alain MICHALOT, Olivier MORIN, Régine SENNICK) et 18 abstentions (Béatrice AUBIN, Brigitte BARBETTE, Jérôme DEBUS, Jacques DORLÉANS, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Bruno GERMAIN, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Céline MAROUARD, Arnaud MAUPOINT, Damien MERCIER, William MIGNOT, Gwendoline PRESLES, Mélanie RIOULT,

Alain TARDIF, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL).

Joël GRAINVILLE n'a pas voté

- > DIT, malgré tout l'intérêt du dispositif, tout son regret d'une mise en œuvre à une échéance aussi brève ;
- > EMET un avis favorable au projet d'arrêté de la Métropole de Rouen concernant l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité, sous réserve de prise en compte des éléments suivants :
- Que les schémas de mobilité de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté de Communes Roumois Seine soient concordants, en prenant en compte le développement de la mobilité douce, en accompagnant le développement d'aires de covoiturage rendus nécessaires, en permettant un accès au réseau de transport en commun sous une forme restant à concevoir ;
- Qu'une réflexion s'engage autour d'un accès au réseau de transport en commun Métropolitain pour les communes de la Communauté de Communes Roumois Seine qui sont limitrophes ;
- Que soient mis en compatibilité les schémas des modes actifs de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Que soit étudiée une possible extension du dispositif d'accompagnement financier des entreprises qui interviennent majoritairement sur la Métropole et qui ont leurs sièges sur le territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Que le dispositif d'aides à destination des ménages métropolitains en cours de définition soit étendu et applicable aux actifs du territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine qui travaillent sur le territoire de la Métropole ;
- De conserver la possibilité d'accès aux zones économique et commerciale de la Métropole pour les entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine et réalisant leur activité sur le territoire de la Métropole.

## Délibération N° CC/ST/153-2021 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif – Année 2020.

Délégués :			
En exercice	68		
Présents :	53		
Pouvoirs :	05		
Votants :	58		
Ne prend pas part au vote	00		
Suffrages exprimés :	58		
Pour	58		
Contre :	00		
Abstention:	00		
Non votants :	00		

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- > ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- > TRANSMET aux services préfectoraux la présente délibération
- > MET EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- > RENSEIGNE ET PUBLIE les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine ainsi que dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes Roumois Seine.

## Délibération N° CC/ST/154-2021 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif – Année 2020

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	53
Pouvoirs:	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	58
Pour	
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- > ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement Non collectif
- > TRANSMET aux services préfectoraux la présente délibération
- > MET EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ➤ RENSEIGNE ET PUBLIE les indicateurs de performance sur le Système d'Informations des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA).

Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine ainsi que dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes Roumois Seine.

## Délibération N° CC/ST/155-2021 - Convention spéciale de déversement des eaux usées des aires Nord et Sud de BOSGOUET

Délégués :			
En exercice	68		
Présents :	53		
Pouvoirs:	05		
Votants :	58		
Ne prend pas part au vote	00		
Suffrages exprimés :	57		
Pour	56		
Contre :	00		
Abstention:	00		
Non votants :	01		

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 57 voix POUR,

M. Joël GRAINVILLE n'a pas voté.

> AUTORISE M. le Président à signer la convention et tout autre document relatif à cette opération.

## Délibération N° CC/ST/156-2021 - Autorisation du versement de la cotisation statutaire au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) pour l'année 2021

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants:	58
Ne prend pas part au vote	01
Suffrages exprimés :	56
Pour	56
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	01

 $[\ldots]$ 

M. Vincent MARTIN ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 56 voix POUR,

M. Bruno GERMAIN n'a pas voté.

- > AUTORISE le versement de cette cotisation statutaire pour l'année 2021 ;
- ➤ AUTORISE la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

## Délibération N° CC/DD/157-2021 - Convention et Subvention à l'association « Roumois, Terres Vivantes en Normandie »

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	53
Pouvoirs :	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	
Pour	
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	01

1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 57 voix POUR,

M. Joël GRAINVILLE n'a pas voté.

- > APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs (2021/2023),
- ➤ AUTORISE le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2021/2023),
- > AUTORISE le versement du solde de subvention pour un montant de 10 000 euros,
- > AUTORISE le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

# Délibération N° CC/RPA/158-2021 - Signature de l'avenant N° 5 du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec le département de l'Eure pour la résidence autonomie Jean GUENIER.

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	53
Pouvoirs :	05
Votants :	58
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	56
Pour	56
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	02

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 56 voix POUR,

MM. Joël GRAINVILLE et Arnaud MAUPOINT n'ont pas voté.

➤ AUTORISE le président à signer l'avenant n°5 au CPOM relatif à la résidence autonomie Jean GUENIER.

## Délibération N° CC/RH/159-2021 - Mise à disposition d'un référent signalement - adhésion au service alerte du Centre de Gestion de l'Eure- adoption et autorisation de signature de la convention.

Délégués :		
En exercice	68	
Présents :	53	
Pouvoirs:	05	
Votants:	58	
Ne prend pas part au vote	00	
Suffrages exprimés :	58	
Pour		
Contre :	00	
Abstention:	00	
Non votants:	00	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

#### **▶** DÉCIDE

- D'adhérer au service alerte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la gestion de la mission de référent signalement, comme exposé préalablement ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service alerte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et ou document qui font suite et conséquence ;
- D'inscrire les crédits nécessaires, chapitre 011, compte 6288.

# Délibération N° CC/RH/160-2021 - Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure – Adoption et autorisation de signature de la convention

# Délégués : En exercice 68 Présents : 53 Pouvoirs : 05 Votants : 58 Ne prend pas part au vote 00 Suffrages exprimés : 58 Pour 58 Contre : 00 Abstention : 00 Non votants : 00

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

#### **▶** DÉCIDE

- D'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour assurer les missions de médecine préventive, selon les motifs préalablement exposés,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, jointe à la présente délibération, et tout document qui font suite et conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes,

Les crédits nécessaires ont été inscrit au chapitre 012, compte 6475 au Budget Primitif 2021.

### Délibération N° CC/RH/161-2021 - Plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes

Délégués :		
En exercice	68	
Présents:	53	
Pouvoirs:	05	
Votants:	58	
Ne prend pas part au vote	00	
Suffrages exprimés :	57	
Pour	57	
Contre :	00	
Abstention:	01	
Non votants :	00	

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 57 voix POUR et 1 abstention (Martine TIHY)

## **▶** DÉCIDE

- De mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes ;
- De définir les axes et objectifs du plan d'action égalité de la Communauté de Communes Roumois Seine comme suit :

## Axe n°1: Développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes

- Objectif n°1 : Assurer un portage politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°2 : Assurer un portage administratif de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication externe de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

- Objectif n°4 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication interne de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Objectif n°5 : Sensibiliser et former les agents de la Communauté de Communes Roumois Seine à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination ;
- Objectif n°6 : Affiner les données statistiques relatives l'égalité entre les femmes et les hommes ;

## Axe n°2: Tendre vers l'exemplarité de Communauté de communes Roumois Seine employeur

- Objectif n°7 : Garantir des conditions de recrutement égalitaires entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°8 : Assurer une gestion de carrière égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°9: Aider les agents à concilier leurs temps de vie ;

## Axe n°3: Promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques communautaires

- Objectif n°10 : Poursuivre la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Objectif n°11 : Promouvoir l'accès égalitaire aux équipements et évènements sportifs portés par la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Objectif n°12 : Encourager et soutenir les initiatives locales en faveur de l'égalité ;
- Objectif n°13 : Promouvoir l'égalité auprès du jeune public ;

## Axe n°4: Accompagner les communes volontaires dans leurs actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes

- Objectif n°14 : Piloter et participer aux réseaux locaux, nationaux et européens sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°15 : Apporter un soutien méthodologique et organisationnel aux communes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Objectif n°16 : Développer une offre de formation commune via le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination ;

ROUMOIS SEINE

- Objectif n°17 : Rendre lisible l'accès au droit sur le territoire.

La séance est levée à 20h10

Vincent MARTIN
Président